

Séance du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt deux, le 8 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Philippe BUSSERON

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Philippe BUSSERON, Serge DEBOURGES, Angélique DUBOCAGE, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Bruno LAMOUCHE, Véronique LARONDE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY, Marie-Noëlle MENAT, Michel POUYET

Procurator(s) :

Sandrine BORDE à Nadia HADJI, Grégory BIDET à Bruno LAMOUCHE, Laurent MARION à Philippe BUSSERON, Olivier HORNBERGER à Véronique LARONDE

Étai(en)t absent(s) :

BIDET Grégory, BORDE Sandrine, MARION Laurent, HORNBERGER Olivier

Date de la convocation
29 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

BIDET Grégory, BORDE Sandrine, MARION Laurent, HORNBERGER Olivier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

07 avril 2023

et publication du

07 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge DEBOURGES

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Visé et certifié,
N'appelle ni réserve, ni observation,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAYET

Le Maire Philippe BUSSERON